



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Conformément aux articles 503 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Francis Campeau, directeur général adjoint et trésorier de la Ville de Bois-des-Filion donne avis à tous les contribuables de la Ville de Bois-des-Filion que le rôle général de perception des taxes municipales pour l'année 2023 a été déposé à mon bureau situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois des-Filion le 18 janvier 2023.

Avis est également donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ces derniers seront payables en tout ou en parti selon ce qui est prévu au Règlement portant le numéro 1017 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2023 et droits sur les mutations immobilières.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de téléphoner à l'hôtel de ville au 450 621-1460 poste 1201.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 18 janvier 2023**

**Francis Campeau**  
**Directeur général adjoint et trésorier**